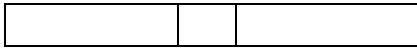


SLEEVE

GROUPE 8 HERBICIDE



# PREFAR 4.8-E LIQUIDE EMULSIFIABLE

LIQUIDE ÉMULSIFIABLE

Herbicide sélectif pour usage sur les concombres

**GARANTIE** : Bensulide 480 g/L

**AVERTISSEMENT**

**POISON**



**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT UTILISATION**

**COMMERCIAL**

**CONTENU NET : 10 litres**

United Agri Products – Canada  
789, Donnybrook Drive  
R.R. #2  
Dorchester (Ontario)  
NOL 1G5  
(519) 268-8001

NO D'HOMOLOGATION 14113  
LOI SUR LES PRODUITS  
ANTIPARASITAIRES

**Gowan**<sup>®</sup>  
CANADA

Gowan Company LLC.  
370, S. Main Street  
C.P. 5569  
Yuma (Arizona) 85366-5569, É.-U.

## **MISES EN GARDE**

### **TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

NOCIF EN CAS D'INGESTION. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Se laver à fond après l'utilisation. En cas d'accident, appeler un médecin ou un centre antipoison. Ne pas contaminer la nourriture humaine ou animale.

### **VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE**

Les personnes manipulant ce produit doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon et des gants résistant aux produits chimiques et des chaussettes et des chaussures. On doit rincer les gants avant de les enlever.

### **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX**

Le bensulide est toxique pour les abeilles exposées directement au traitement. Ne pas appliquer lorsque les abeilles sont présentes dans le secteur à traiter.

Le bensulide est toxique pour les poissons et autres organismes aquatiques. Éviter la contamination de tout plan d'eau par application directe ou au moment de nettoyer et de rincer le matériel de pulvérisation ou d'éliminer les rebuts et les contenants. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à très toxique pour les organismes aquatiques.

### **PREMIERS SOINS**

Si une exposition connue se produit ou est soupçonnée, procéder immédiatement aux mesures d'urgence indiquées ci-dessous. S'il faut administrer des soins additionnels, contacter IMMÉDIATEMENT un centre antipoison, un médecin ou l'hôpital le plus près. Aviser la personne contactée du type et de la gravité de l'exposition, décrire les symptômes de la victime et suivre les conseils reçus.

**REMARQUE : Ne pas oublier de signaler au médecin que le composé est un inhibiteur de la cholinestérase; suivre ses conseils.**

**INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

**POUR LES URGENCES MÉDICALES IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELER SANS FRAIS 1-888-478-0798.**

### **RESTRICTIONS GÉNÉRALES:**

Le produit ne doit être utilisé que pour les usages recommandés et aux doses recommandées. Ne pas dépasser les doses indiquées sur l'étiquette.

Ne pas entreposer près de semences ou d'engrais.

Ne pas appliquer conjointement avec des engrais liquides.

Ne pas appliquer le PREFAR 4.8-E LIQUIDE ÉMULSIFIABLE plus d'une fois tous les 12 mois. Pour protéger la culture, n'effectuer la rotation qu'avec d'autres cucurbitacées, poivrons, choux, carottes, laitue ou tomates.

Employer sur un sol minéral seulement.

**NE PAS APPLIQUER À L'AIDE D'UN AÉRONEF.**

Ne pas contaminer l'eau d'irrigation ou l'eau utilisée à des fins domestiques.

Ne pas verser à proximité de la chaleur ou de flammes nues.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à: [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Le bensulide est un inhibiteur de la cholinestérase. Parmi les symptômes typiques d'une surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase, on retrouve les maux de tête, la nausée, les étourdissements, la transpiration, la salivation et l'écoulement nasal et le larmolement. Dans les cas graves, les symptômes peuvent évoluer et prendre la forme de contractions musculaires, de faiblesses, de tremblements, de pertes de la coordination, de vomissements, de crampes abdominales et de diarrhées. Lorsque l'empoisonnement constitue un danger de mort, on remarque chez la victime des pertes de conscience, de l'incontinence, des convulsions et une dépression respiratoire comportant un élément secondaire cardiovasculaire. Il faut traiter les symptômes. S'il y a eu exposition, les analyses de cholinestérase dans le plasma et les globules rouges pourront indiquer le degré d'exposition (il est utile, à cette fin, de disposer de données de référence). L'antidote à privilégier est l'atropine, et uniquement par injection. Les oximes, par exemple le chlorure de pralidoxime, peuvent avoir un effet thérapeutique si on les utilise à un stade précoce. Dans le cas d'intoxication aiguë et grave, il faut recourir aux antidotes immédiatement après avoir ouvert les voies respiratoires et avoir rétabli la respiration. S'il s'agit d'une exposition orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

**NOTA: Ce produit contient un solvant de distillat de pétrole.**

## **ENTREPOSAGE**

Ne pas entreposer près des semences ou des engrais. Ne pas entreposer près de la chaleur ou de toute flamme nue. Protéger contre les températures au-dessous de 6 °C. Le produit se cristallise à basse température. Réchauffer ou entreposer à une température plus élevée, et mélanger pour dissoudre à nouveau les cristaux et s'assurer de l'homogénéité du produit avant l'usage.

## **ÉLIMINATION**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant;

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

## **RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT**

PREFAR 4.8-E LIQUIDE ÉMULSIFIABLE est un herbicide sélectif appliqué avant le semis et incorporé au sol (incorporation). PREFAR 4.8-E LIQUIDE ÉMULSIFIABLE supprime les mauvaises herbes au moment de leur germination en nuisant au processus normal de germination et au développement des jeunes pousses.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Prefar® est une marque de commerce déposée de Syngenta Protection des cultures Inc., utilisée sous licence par Gowan Company LLC.

**BROCHURE**

<b>GROUPE</b>	<b>8</b>	<b>HERBICIDE</b>
---------------	----------	------------------

# **PREFAR 4.8-E LIQUIDE EMULSIFIABLE**

**LIQUIDE ÉMULSIFIABLE**

Herbicide sélectif pour usage sur les concombres

**GARANTIE** : Bensulide 480 g/L



**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION**

## **COMMERCIAL**

**Contenu net : 10 litres**

United Agri Products – Canada  
789, Donnybrook Drive  
R.R. #2  
Dorchester (Ontario)  
NOL 1G5  
(519) 268-8001

N° D'HOMOLOGATION 14113  
LOI SUR LES PRODUITS  
ANTIPARASITAIRES

**Gowan**<sup>®</sup>  
**CANADA**

Gowan Company  
370 S. Main Street  
C.P. 5569  
Yuma (Arizona) 85366-5569, É.-U.

## MODE D'EMPLOI

### MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

#### Graminées annuelles

Échinochloa pied-de-coq	( <i>Echinochloa crusgalli</i> )
Digitaire sanguine	( <i>Digitaria</i> spp.)
Sétaire	( <i>Setaria</i> spp.)

PREFAR 4.8-E LIQUIDE ÉMULSIFIABLE ne supprime pas les mauvaises herbes établies.

#### MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION

- Utiliser PREFAR 4.8-E LIQUIDE ÉMULSIFIABLE seulement pour les usages recommandés et à la dose recommandée (NE PAS APPLIQUER DE DOSE EXCESSIVE).
- Ne pas contaminer la nourriture humaine ou animale.
- Ne pas appliquer en combinaison avec des engrais liquides.
- Utiliser seulement sur les sols minéraux.
- Ne pas contaminer l'eau d'irrigation ou l'eau utilisée à des fins domestiques.
- Ne pas appliquer PREFAR 4.8-E LIQUIDE ÉMULSIFIABLE plus d'une fois par 12 mois. Pour éviter les dommages aux cultures, les cultures alternées doivent être d'autres cucurbitacées, des poivrons, des choux, des carottes, de la laitue ou des tomates
- N'appliquer ce produit que selon le mode d'emploi figurant sur la présente étiquette.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

#### RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à PREFAR 4.8-E LIQUIDE ÉMULSIFIABLE, herbicide du groupe 8. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à PREFAR 4.8-E LIQUIDE ÉMULSIFIABLE et à d'autres herbicides du groupe 8. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner PREFAR 4.8-E LIQUIDE ÉMULSIFIABLE ou les herbicides du même groupe 8 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Gowan Company au 928-783-8844 ou à [www.gowanco.com](http://www.gowanco.com).

#### PRÉPARATION DU SOL

Préparer le sol selon des pratiques culturales appropriées. PREFAR 4.8-E LIQUIDE ÉMULSIFIABLE ne supprime pas les mauvaises herbes levées. Toutes les mauvaises herbes et chaumes doivent être mélangés à fond au sol avant le traitement.

#### APPLICATION ET INCORPORATION AU SOL

Calibrer soigneusement le pulvérisateur avant l'usage et le vérifier fréquemment pendant l'application pour s'assurer que les buses ne sont pas obstruées et qu'elles permettent une pulvérisation uniforme. Appliquer uniformément la dose recommandée de PREFAR 4.8-E LIQUIDE ÉMULSIFIABLE dans 100 à 500 litres d'eau par hectare.

## APPLICATION AVANT LE SEMIS

Appliquer dans un sol bien travaillé et suffisamment sec pour permettre une bonne incorporation. Incorporer à une profondeur de 2,5 à 5 centimètres avant le semis. Utiliser une bêcheuse rotative recouverte à moteur ou tout autre équipement qui permet de faire une incorporation efficace.

## DOSES D'APPLICATION

Les doses fournies s'appliquent à une application à la volée. Réduire la dose de façon proportionnelle pour le traitement en bandes.

**Concombres :** Appliquer avant le semis de 12 à 14 litres de PREFAR 4.8-E LIQUIDE ÉMULSIFIABLE par hectare à la volée sur des concombres sur caissettes de semis. Suivre le mode d'emploi indiqué à la section Application et incorporation au sol sur la présente étiquette.

## PREFAR 4.8-E LIQUIDE ÉMULSIFIABLE/ALANAP\*

### MÉLANGE EN RÉSERVOIR

Pour supprimer les mauvaises herbes dans les concombres, on peut préparer un mélange en réservoir de PREFAR 4.8-E LIQUIDE ÉMULSIFIABLE et ALANAP et le mélanger (incorporer) au sol avant le semis. Le mélange supprime un plus large éventail de mauvaises herbes que si on utilise l'un ou l'autre produit seul.

**IMPORTANT :** Suivre le mode d'emploi en entier et les mises en garde concernant l'utilisation figurant sur l'étiquette d'ALANAP et ailleurs sur la présente étiquette.

## MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES AVEC UN MÉLANGE PREFAR 4.8-E LIQUIDE ÉMULSIFIABLE/ALANAP

### Graminées annuelles

Échinochloa pied-de-coq	( <i>Echinochloa crusgalli</i> )
Digitaire	( <i>Digitaria</i> spp.)
Sétaire	( <i>Setaria</i> spp.)

### Dicotylédones annuelles

Mouron des oiseaux	( <i>Stellaria media</i> )
Chénopode blanc	( <i>Chenopodium album</i> )
Moutardes	( <i>Brassica</i> spp.)
Amarante réfléchie	( <i>Amaranthus retroflexus</i> )
Pourpier	( <i>Portulaca oleraces</i> )
Herbe à poux	( <i>Ambrosia</i> spp.)
Bourse-à-pasteur	( <i>Capsella bursa-pastoris</i> )

## PRÉPARATION DU SOL

Préparer le sol selon les pratiques culturales appropriées. Bien mélanger au sol toutes les mauvaises herbes levées et les chaumes.

## MÉLANGE EN RÉSERVOIR

Mélanger PREFAR 4.8-E LIQUIDE ÉMULSIFIABLE et ALANAP dans le réservoir de pulvérisation à la dose recommandée dans 100 à 400 litres d'eau par hectare à traiter.

Calibrer soigneusement le pulvérisateur avant l'usage et le vérifier fréquemment pendant l'application pour s'assurer que les buses ne sont pas obstruées et qu'elles permettent une pulvérisation uniforme.

## DOSE AVANT LE SEMIS ET INCORPORATION AU SOL

Appliquer 9,5 à 14 litres de PREFAR 4.8-E LIQUIDE ÉMULSIFIABLE par hectare plus 9,5 à 19 litres d'ALANAP par hectare dans suffisamment d'eau (100 à 400 litres par hectare) pour couvrir à fond. Incorporer légèrement (1 à 3 centimètres) au sol au moyen d'un équipement approprié tout juste avant le semis. Utiliser les doses inférieures pour les sols légers (sablonneux) et les doses supérieures pour les sols lourds (argileux). Réduire la dose de façon proportionnelle pour le traitement en bandes.

## RENSEIGNEMENTS SUR LES ZONES TAMPONS

Application à l'aide d'une rampe d'aspersion :

Éviter les pulvérisations hors cible ou les dérives qui peuvent menacer les habitats aquatiques. Il faut prévoir une zone tampon convenable (voir le tableau 1) entre le point aval d'application directe et la plus proche lisière d'habitats aquatiques sensibles tels que marécages, coulées, étangs, fondrières des Prairies, lacs, cours d'eau, ruisseaux, réservoirs et terres humides qui sont situés à la périphérie de l'aire traitée. Inclure à la liste les plans d'eau naturels qui s'écoulent en passant par une aire traitée (p. ex. un terrain de golf). Ne pas contaminer ces habitats au moment de nettoyer et de rincer le matériel de pulvérisation ou les contenants du produit. Dans le cas d'un terrain de golf, il n'est pas nécessaire d'aménager une zone tampon autour des plans d'eau intérieurs.

Ne pas appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales.

La nécessité ou non d'aménager des zones tampons lors d'applications au sol dépend de la dose d'emploi particulière à la culture visée et de la profondeur de l'écosystème aquatique à protéger. La responsabilité de déterminer la profondeur maximale de l'écosystème aquatique incombe au préposé à l'application.

**Tableau 1** Largeur des zones tampons (en mètres) visant à protéger les habitats aquatiques de diverses profondeurs pendant l'application de bensulide sur différentes cultures sans l'aide d'écrans ou de buses à jet conique.

Culture	Largeur de la zone tampon (en mètres)		
	Profondeur d'eau < 1 m	Profondeur d'eau 1 à 3 m	Profondeur d'eau > 3 m
Concombres	34	23	13

**Tableau 2** Largeur des zones tampons (en mètres) visant à protéger les habitats aquatiques de diverses profondeurs pendant l'application de bensulide sur différentes cultures à l'aide d'écrans.

Culture	Largeur de la zone tampon (en mètres)		
	Profondeur d'eau < 1 m	Profondeur d'eau 1 à 3 m	Profondeur d'eau > 3 m
Concombres	10	7	4

**Tableau 3** Largeur des zones tampons (en mètres) visant à protéger les habitats aquatiques de diverses profondeurs pendant l'application de bensulide sur différentes cultures à l'aide de buses à jet conique.

Culture	Largeur de la zone tampon (en mètres)		
	Profondeur d'eau < 1 m	Profondeur d'eau 1 à 3 m	Profondeur d'eau > 3 m
Concombres	24	16	9

SITES ET ORGANISMES NUISIBLES	DOSES (SOUS FORME DE MATIÈRE ACTIVE) ET MODE D'EMPLOI
<b>CULTURES EN CHAMP</b>	
CONCOMBRE (de pleine terre)	<p>Ne pas appliquer en combinaison avec des engrais liquides. Utiliser seulement sur les sols minéraux. Ne pas appliquer plus d'une fois par 12 mois. On doit respecter le délai de 120 jours entre l'application et la replantation ou la plantation de cultures alternées. Il faut travailler le sol à une profondeur d'au moins 10 cm avant de replanter les cultures alternées. Pour éviter les dommages aux cultures, les cultures alternées doivent être d'autres cucurbitacées, des poivrons, des choux, des carottes, de la laitue ou des tomates.</p> <p><b>ÉCHINOCHLOA PIED-DE-COQ, DIGITAIRE SANGUINE, VULPIN DES PRÉS</b>            De 5 760 à 6 720 g m.a. dans 100 à 500 L/ha.            Appliquer en traitement de présemis. Appliquer à un sol bien travaillé qui est suffisamment sec pour permettre une bonne incorporation. Incorporer le produit à une profondeur de 2,5 à 5 cm avant le semis. Les doses prescrites sont en fonction d'un traitement en pleine surface; il faut réduire la dose de façon proportionnelle pour le traitement en bandes.</p>

SITES ET ORGANISMES NUISIBLES	DOSES (SOUS FORME DE MATIÈRE ACTIVE) ET MODE D'EMPLOI
CULTURES EN CHAMP	
	<p><b>MÉLANGE EN CUVE AVEC DE L'ALANAP (NAPTALAM) POUR LA SUPPRESSION DE L'ÉCHINOCHLOA PIED-DE-COQ, DE LA DIGITAIRE SANGUINE, DU VULPIN DES PRÉS, DU CÉRAISTE VULGAIRE, DU CHÉNOPODE BLANC, DES MOUTARDES, DE L'AMARANTE RÉFLÉCHIE, DU POURPIER, DE L'HERBE À POUX, DE LA CAPSELLE</b></p> <p>Appliquer en traitement de présemis. Appliquer de 4 560 à 6 720 g m.a./ha de bensulide dans une solution de pulvérisation contenant de 2 280 à 4 560 g m.a./ha de naptalam dans suffisamment d'eau (100 – 400 L/ha) pour fournir une couverture adéquate. Incorporer la solution en surface dans le sol (1 – 3 cm) avant les semis. Utiliser les doses inférieures pour les sols légers (sablonneux) et les doses supérieures pour les sols lourds (argileux). Les doses prescrites sont en fonction d'un traitement en pleine surface et il faut réduire la dose de façon proportionnelle pour le traitement en bandes.</p> <p>Se conformer au mode d'emploi et aux mises en garde qui figurent sur l'étiquette du bensulide et du naptalam utilisés pour le mélange en cuve. Si les mises en garde ou les restrictions des deux produits à utiliser dans le mélange en cuve différent, il faut suivre les mises en garde et les restrictions les plus sévères.</p>

#### **MISES EN GARDE**

##### **TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

NOCIF EN CAS D'INGESTION. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Se laver à fond après l'utilisation. En cas d'accident, appeler un médecin ou un centre antipoison. Ne pas contaminer la nourriture humaine ou animale.

#### **PREMIERS SOINS**

Si une exposition connue se produit ou est soupçonnée, procéder immédiatement aux mesures d'urgence indiquées ci-dessous. S'il faut administrer des soins additionnels, contacter IMMÉDIATEMENT un centre antipoison, un médecin ou l'hôpital le plus près. Aviser la personne contactée du type et de la gravité de l'exposition, décrire les symptômes de la victime et suivre les conseils reçus.

**REMARQUE : Ne pas oublier de signaler au médecin que le composé est un inhibiteur de la cholinestérase; suivre ses conseils.**

**INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes **et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.**

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

**POUR LES URGENCES MÉDICALES IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELER SANS FRAIS 1-888-478-0798.**

#### **RESTRICTIONS GÉNÉRALES:**

Le produit ne doit être utilisé que pour les usages recommandés et aux doses recommandées. Ne pas dépasser les doses indiquées sur l'étiquette.

Ne pas entreposer près de semences ou d'engrais.

Ne pas appliquer conjointement avec des engrais liquides.

Ne pas appliquer le PREFAR 4.8-E LIQUIDE ÉMULSIFIABLE plus d'une fois tous les 12 mois. Pour protéger la culture, n'effectuer la rotation qu'avec d'autres cucurbitacées, poivrons, choux, carottes, laitue ou tomates. Employer sur un sol minéral seulement.

**NE PAS APPLIQUER À L'AIDE D'UN AÉRONEF.**

Ne pas contaminer l'eau d'irrigation ou l'eau utilisée à des fins domestiques.

Ne pas verser à proximité de la chaleur ou de flammes nues.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Le bensulide est un inhibiteur de la cholinestérase. Parmi les symptômes typiques d'une surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase, on retrouve les maux de tête, la nausée, les étourdissements, la transpiration, la salivation et l'écoulement nasal et le larmolement. Dans les cas graves, les symptômes peuvent évoluer et prendre la forme de contractions musculaires, de faiblesses, de tremblements, de pertes de la coordination, de vomissements, de crampes abdominales et de diarrhées. Lorsque l'empoisonnement constitue un danger de mort, on remarque chez la victime des pertes de conscience, de l'incontinence, des convulsions et une dépression respiratoire comportant un élément secondaire cardiovasculaire. Il faut traiter les symptômes. S'il y a eu exposition, les analyses de cholinestérase dans le plasma et les globules rouges pourront indiquer le degré d'exposition (il est utile, à cette fin, de disposer de données de référence). L'antidote à privilégier est l'atropine, et uniquement par injection. Les oximes, par exemple le chlorure de pralidoxime, peuvent avoir un effet thérapeutique si on les utilise à un stade précoce. Dans le cas d'intoxication aiguë et grave, il faut recourir aux antidotes immédiatement après avoir ouvert les voies respiratoires et avoir rétabli la respiration. S'il s'agit d'une exposition orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant. **NOTA:** Ce produit contient un solvant de distillat de pétrole.

### **VÊTEMENTS ET MATÉRIEL DE PROTECTION**

Les personnes qui manipulent le produit doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever.

### **RISQUES ENVIRONNEMENTAUX**

Le bensulide est toxique pour les abeilles exposées directement au traitement. Ne pas appliquer lorsque les abeilles sont présentes dans le secteur à traiter.

Le bensulide est toxique pour les poissons et autres organismes aquatiques. Éviter la contamination de tout plan d'eau par application directe ou au moment de nettoyer et de rincer le matériel de pulvérisation ou d'éliminer les rebuts et les contenants. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à très toxique pour les organismes aquatiques.

### **ENTREPOSAGE**

Ne pas entreposer près des semences ou des engrais. Ne pas entreposer près de la chaleur ou de la flamme nue. Protéger contre les températures inférieures à 6 °C. Le produit se cristallise à des basses températures. Réchauffer ou entreposer à une température plus élevée, et mélanger pour dissoudre à nouveau les cristaux et s'assurer que le produit est homogène avant l'utilisation.

### **ÉLIMINATION**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT**

PREFAR 4.8-E LIQUIDE ÉMULSIFIABLE est un herbicide sélectif appliqué avant le semis et mélangé (incorporé) au sol. PREFAR 4.8-E LIQUIDE ÉMULSIFIABLE supprime les mauvaises herbes au moment de la germination en nuisant au processus normal de germination et au développement des jeunes pousses.

### **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Prefar® est une marque de commerce déposée de Syngenta Protection des cultures Inc., utilisée sous licence par Gowan Company LLC.

\*ALANAP est une marque déposée d'Uniroyal Chemical

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )